



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du mercredi 10 janvier 2018 à 20 heures 30

Présents : André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNÉ, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Jeannine CHARRIER, Michel GARNERO

Marie-Laure FERBER rejoint la séance à 22 heures.

Absent excusé : Jean-Luc LIEUBRAY,

Procurations : Jean-Charles DAGÈS à Michel GARNERO

Secrétaire de séance : Sandrine NOIRET

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité.

2-Recensement de la population 2018 : recrutement des agents recenseurs,

Deux agents recenseurs seront recrutés par voie contractuelle pour effectuer les opérations de recensement. La rémunération sera calculée sur la base hebdomadaire de 17,5/35e indice Brut/majoré 340/321, les heures de formation seront rémunérées en heures complémentaires. Les frais de déplacements occasionnés par la mission seront indemnisés.

La population légale en vigueur au 1er janvier 2018 est de 636 habitants (source INSEE).

3-Débat sur l'avenir des commerces à Carlux

Le conseil municipal décide à l'unanimité le rachat du commerce alimentaire de détail, et acquerra la maison cadastrée C 804 le Bourg d'une contenance de 2 a 15 ca pour établir une activité de proximité en milieu rural. Le conseil municipal mandate le maire pour conclure ces deux achats.

4-Questions diverses

-Suite à l'enquête publique -Plan local d'urbanisme de la commune de Carlux modification n°2 qui s'est déroulée du 4 au 20 décembre 2017 aucune observation n'a été formulée par voie électronique à l'adresse accueil@paysdefenelon.fr

-Aménagement d'un dégagement latéral de visibilité sur la RD47 b en direction de Prats de Carlux : la commission permanente du Conseil Départemental a décidé dans sa séance du 18 décembre 2017 une servitude grevant la parcelle C 2410 sans indemnité au propriétaire.

-L'Adhésion au Pôle Santé et Sécurité au travail du Centre de Gestion est renouvelée au 01/01/2018 pour une période de trois années (médecine préventive).

-L'Agence Adour Garonne accorde une aide financière au titre de la performance épuratoire d'un montant de 4 353.00 €.

-Sictom : le service de collecte informe de problèmes de sécurité routière sur trois emplacements.

- Le cinéma REX de Sarlat propose aux municipalités en partenariat avec les associations locales une tournée de séances plein air sur les communes du sarladais pendant l'été 2018.

Le conseil municipal prend acte de cette proposition.

La séance est levée à 22 heures 20 minutes